REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :
Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :
Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200608-2020_113-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2020
Affichage : 17/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 08 juin 2020
Délibération N° 2020/113
Travaux de rénovation des locaux du rez-de-chaussée de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio, boulevard LANTIVY: coût de l'opération et plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les services techniques de la Ville d'Ajaccio sont localisés dans l'immeuble situé 6 bd Lantivy, entre les écoles St Joseph et Sœur Alphonse. Le bâtiment est ancien, en témoigne l'existence d'une des premières chapelles de la Ville dans son niveau inférieur (entrée rue Forcioli Conti) et a du être adapté au fil de l'évolution des besoins.
Compte tenu de l'augmentation de l'effectif et de la masse de documents devant être archivés au titre des obligations règlementaires, il est aujourd'hui nécessaire de réorganiser et réaménager le rez-de-chaussée afin d'accueillir de nouveaux occupants, tout en prévoyant les extensions nécessaires en terme de capacité de stockage pour les archives. Il est également envisagé de créer une salle de réunion accessible de plain-pied au public, afin de répondre aux contraintes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les différents travaux envisagés permettront de remplir 4 objectifs :

- Augmenter la capacité d'accueil de la DGST par la création de 3-4 postes de travail.
- Augmenter la capacité de stockage en termes d'archives.
- Disposer d'une salle de réunion avec un accès de plain-pied pour l'accueil du public, notamment le public avec handicap.
- Doter le personnel d'une zone de cafétéria conviviale avec un accès direct sur l'extérieur.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de peinture : **10.369 euros HT**
- Travaux de cloisons et doublages : **4.416 euros HT**
- Travaux de menuiserie pour pose de placards : **32.261 euros HT**
- Travaux divers de plomberie et de climatisation : **12.518 euros HT**
- Travaux de sol : **14.605 euros HT**
- Travaux électriques (prises, réseaux, éclairage) : **14.000 euros HT**

Soit un montant total de : **88.169 euros HT** (quatre vingt huit mille cent soixante neuf euros hors taxes).

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

	Montant de l'opération HT	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	52 901.40€	60%
Collectivité de Corse	35 267.60€	40%
TOTAL OPERATION	**88 169 €**	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réhabilitation des locaux du rez-de-chaussée de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 88 169€ HT;
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	52 901.40€	60%
Collectivité de Corse	35 267.60€	40%
TOTAL OPERATION	**88 169 €**	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE les travaux de réhabilitation des locaux du rez-de-chaussée de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio pour un montant de 88 169€ HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	52 901.40€	60%
Collectivité de Corse	35 267.60€	40%
TOTAL OPERATION	**88 169 €**	100%

VOTE
Par 41 voix pour et 4 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

Laurent MARCANGELI